

## Hommes, 60-64 ans, retraités ou cadres...

### Portrait-robot du conseiller communautaire

**E**n 2014, suite aux élections municipales, 523 conseillers municipaux mayennais ont également siégé dans une communauté de communes ou d'agglomération. Nous exploitons ici les tableaux de 2014 <sup>(1)</sup> : ils ne prennent pas en compte la création de la communauté de communes du Pays de Craon au 1<sup>er</sup> janvier 2015 <sup>(2)</sup>, ni la modification du nombre de conseillers au Conseil communautaire et au Bureau de la communauté de communes des Coëvrons (cf. encadré).

Probablement du fait des communes de moins de 1 000 habitants (non soumises à la parité), le conseiller communautaire est le plus souvent un homme : les deux tiers des conseillers communautaires sont des hommes (58 % pour les conseillers municipaux) <sup>(3)</sup>.

La tranche d'âge modale <sup>(4)</sup> est celle des 60 à 64 ans : 105 conseillers communautaires, soit 20 %. Cependant, les 60 ans ou plus ne représentent que 36,5 % de l'effectif total. Par ailleurs, peu ont moins de 40 ans : 35, soit 7 %. Près de 300 sont âgés de 40 à 59 ans (57 %).

Les femmes tendent à rajeunir les effectifs : 77 % ont moins de 60 ans, alors que le taux est de 57 % pour les hommes. Parallèlement, on peut

sans doute formuler l'hypothèse d'un moindre nombre de mandats consécutifs pour les femmes.

Les conseillers communautaires sont majoritairement des retraités (116, soit 22 %). Les actifs sont surtout des cadres et professions intellectuelles supérieures – PIS (112, soit 21 %), des agriculteurs (84, soit 16 %). Mais si l'on regroupe employés et ouvriers, ils sont 138, soit 26 %.

Les femmes sont plutôt des employées (46), puis des cadres et PIS (42) et des retraitées (37) ; les hommes, des retraités (79), des cadres et PIS (70), des agriculteurs (67), puis des ouvriers (62).

Les absents dans cette approche sont principalement les actifs relevant des professions intermédiaires : ils ne sont que 32, soit 6 %.

#### De Salbris (Loir-et-Cher) aux Coëvrons

La modification du nombre de conseillers communautaires est due à la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme territoriale qui a été, elle-même, modifiée. Cette loi permettait aux conseils communautaires de fixer librement, dans une certaine fourchette et par accord local, le nombre de conseillers communautaires. Ainsi, la communauté de communes des Coëvrons avait élu 68 conseillers à l'issue des élections municipales. Le 11 avril 2014, la commune de Salbris (Loir-et-Cher) a saisi le Conseil constitutionnel pour annuler les accords locaux. Celui-ci lui a donné raison et a modifié la loi du 16 décembre 2010, applicable en 2020, sauf dans les communautés de communes où une élection municipale partielle est organisée. Ce fut donc le cas pour les Coëvrons où cinq conseillers municipaux de Torcé-Viviers-en-Charnie ont démissionné, entraînant de nouvelles élections fin juillet 2014. Cela a provoqué automatiquement la modification du conseil communautaire des Coëvrons, qui est passé de 68 conseillers à 60. La ville d'Évron en a gagné deux, mais les communes de Bais, Vaiges, Sainte-Suzanne, Sainte-Gemmes-le-Robert, Châtres-la-Forêt, Saint-Christophe-du-Luat, Torcé-Viviers-en-Charnie, Neau, Mézangers et Hambers en ont perdu un chacune.

(1) – Nous adressons tous nos remerciements à la Direction des services du cabinet de la Préfecture de la Mayenne.

(2) – Fusion des communautés de communes de la Région de Cossé-le-Vivien, du Pays du Craonnais et de Saint-Aignan-Renazé.

(3) – Cf. « En 2014, on dit "Madame le Maire" dans 17 % des communes mayennaises », *La Lettre du CÉAS* n° 308 d'octobre 2014.

(4) – Celle où les effectifs sont les plus nombreux.

## **La présidence est une affaire d'hommes**

Les treize communautés de communes de 2014 sont présidées par un homme et, par ailleurs, 83 des 97 vice-présidents sont des hommes (86 %).

Le plus jeune président est dans la tranche d'âge des 40 à 44 ans... et le moins jeune dans celle des 75 à 79 ans.

Les vice-présidents se retrouvent surtout dans les tranches d'âge de 50 à 69 ans (81 %).

On compte quatre présidents agriculteurs, autant de cadres et PIS ou retraités (un artisan, commerçant, chef d'entreprise). Les vice-présidents sont cadres et PIS (32 %) ou retraités (28 %), puis employés/ouvriers (19 %) ou agriculteurs (12 %).